

SIVOS DE LA REGION DE BILLOM

Arrêté n° CAR2025131

Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025 Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs Pour l'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

Le Président

De SIVOS DE LA REGION DE BILLOM,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2017-901 du 09/05/2017, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ;

Vu la délibération n°14102024.05 du 14/10/2024 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°CAR2025134 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 23/01/2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MONTBRIZON Emilie	assistant socio-éducatif	assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à BILLOM, le 01/12/2025

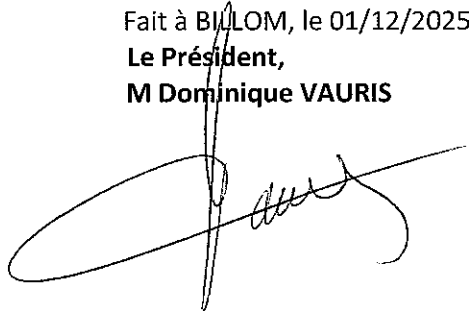
Le Président,

M Dominique VAURIS

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :



SIVOS DE LA REGION DE BILLOM

Arrêté n° CAR2025132

Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025

Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux

Pour l'accès au grade d'agent social principal de 2ème classe

Le Président

De SIVOS DE LA REGION DE BILLOM,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération n°14102024.05 du 14/10/2024 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°CAR2025134 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 23/01/2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme BARGE Marie-Laure	agent social	agent social principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

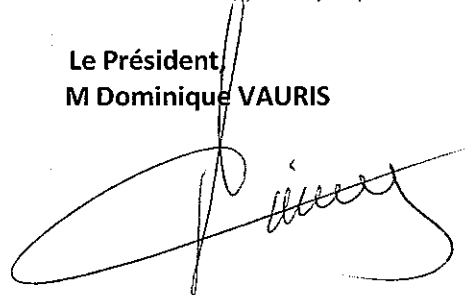
Fait à BILLOM, le 01/12/2025

Le Président,
M Dominique VAURIS

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :



SIVOS DE LA REGION DE BILLOM

Arrêté n° CAR2025133

Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025

Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux

Pour l'accès au grade d'agent social principal de 1ère classe

Le Président

De SIVOS DE LA REGION DE BILLOM,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération n°14102024.05 du 14/10/2024 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°CAR2025134 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 23/01/2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme ABEIL Caroline	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	1	
Mme DESMAS Stéphanie	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	2	
Mme FOURNET Catherine	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	3	
Mme PINEAU Isabelle	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	4	

Total des agents promouvables : 4

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 4

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 4

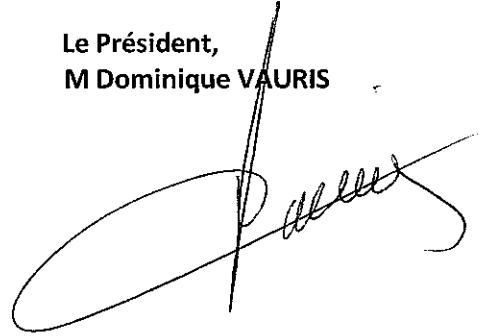
Nombres d'hommes : 0 Nombre de femmes : 4

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à BILLOM, le 01/12/2025

**Le Président,
M Dominique VAURIS**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Vauris', is written over the printed name 'M Dominique VAURIS'. The signature is stylized with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :